

ZONE “HABITATS” LU0001027 SANEM – GROUSSEBESCH / SCHOUWEILER – BITSCHENHECK

Rapport

Avis scientifique dans le cadre de la révision des zones Natura 2000 et de la modification de la zone LU0001027 en relation avec le projet routier “contournement de Bascharage”

Version 1.1

2024

Projet réalisé pour :

Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
4, place de l'Europe
L-2918 Luxembourg

efor-ersa, ingénieurs-conseils

7, rue Renert
L-2422 Luxembourg
Tél : 40 03 04

Gestion du projet

Manou PFEIFFENSCHNEIDER

Rédaction

Manou PFEIFFENSCHNEIDER

Digitalisation

Manou PFEIFFENSCHNEIDER

Cartographie

Manou PFEIFFENSCHNEIDER

Date de mission

05/04/2023

Date de réception-client

09/01/2024

Notre réf

ASSIST-MECB-LU0001027_2024





Sommaire

| | |
|--|----|
| Sommaire | 1 |
| 1. Introduction : la directive 92/43/Habitats | 2 |
| 2. Zone "Habitats" LU0001027 Sanem-Grousebësch/Schouweiler-Bitschenheck | 3 |
| 2.1. Localisation et données générales | 3 |
| 2.2. Objectifs de conservation | 5 |
| 2.2.1. Habitats de l'annexe I | 5 |
| 2.2.1.1 Habitats présents actuellement | 5 |
| 2.2.1.2 Habitats potentiels et habitats d'espèces | 9 |
| 2.2.2. Espèces de l'annexe II | 10 |
| 2.3. Importance dans le cadre du réseau Natura 2000 | 14 |
| 2.4. Autres valeurs naturelles en relation avec les directives européennes | 15 |
| 2.4.1. Espèces d'oiseaux | 15 |
| 2.4.2. Espèces à protection stricte de l'annexe IV directive 92/43/CEE | 16 |
| 2.4.3. Connectivité écologique | 17 |
| 3. Conclusions | 18 |
| 4. Bibliographie | 19 |
| 5. Annexes | 21 |



1. Introduction : la directive 92/43/Habitats

La dégradation continue des habitats naturels et les menaces pesant sur certaines espèces forment une préoccupation primordiale de la politique environnementale de l'Union européenne (UE) et ont été à la base de l'élaboration de la directive du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (92/43/CEE)¹. Cette directive « Habitats » vise à contribuer au maintien de la biodiversité dans les États membres en définissant un cadre commun pour la conservation des plantes et des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire. La directive a comme objectif « [...] de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des États membres [...] » (Article 2).

La directive « Habitats » met en place un réseau écologique européen dénommé « Natura 2000 ». Ce réseau est constitué de zones spéciales de conservation (zones « Habitats ») désignées par les États membres conformément aux dispositions de la directive 92/43/CEE, ainsi que de zones de protection spéciale (zones « Oiseaux ») instaurées en vertu de la directive 79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Au Luxembourg, le réseau Natura 2000 couvre actuellement 28,07% de la surface du pays et s'étend sur 72.797 ha. Le réseau Natura 2000 comprend 49 zones spéciales de conservation (zones « Habitats » - 42.892 ha) et 18 zones de protection spéciale (zones « Oiseaux » - 42.259 ha) qui se superposent à certains endroits (MECDD 2023).

Une des zones spéciales de conservation (ZSC) est la zone LU0001027 Sanem-Groussebësch/Schouweiler-Bitschenheck située dans le sud-ouest du pays. Cette zone a été proposée en tant que ZSC en 2006 et a été validée en 2008. Elle a été désignée en 2009 par le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation et fait à ce titre partie du réseau Natura 2000 (EEA 2023). Un plan de gestion pour la zone existe pour la période 2017 – 2027 (ANF s.d.).

Suite aux changements à prévoir au niveau des limites de la zone LU0001027 dans le cadre de la réalisation du contournement de Bascharage et des mesures de compensation qui y sont liés, le présent document présente les intérêts de la zone LU0001027 pour le réseau Natura 2000 dans ses limites futures.

¹ Version consolidée actuelle: 1^{er} juillet 2013



2. Zone "Habitats" LU0001027 Sanem-Groussebësch/Schouweiler-Bitschenheck

2.1. Localisation et données générales

La zone protégée LU0001027 représente une surface totale de 303,50 ha. Elle est située dans le sud-ouest du pays dans les cantons de Capellen et d'Esch-sur-Alzette sur le territoire des communes de Dippach, Käerjeng, Reckange-sur-Mess et Sanem. La zone est située dans le secteur écologique du Gutland méridional et la Minette. Dans sa partie nord-est, la zone LU0001027 se superpose avec la zone de protection spéciale LU0002017 Région du Lias moyen. Quelque 56% de la zone « Habitats » sont ainsi également déclarée en tant que zone « Oiseaux ». Dans cette partie du site, il est également prévu d'instaurer une zone protégée d'intérêt national, à savoir la zone *Bitschenheck*, dont un dossier de classement a été élaboré en vue du lancement de la procédure de déclaration. Quelque 46% de la zone LU0001027 sont situés dans cette future zone protégée.

L'intérêt principal de la zone est la présence d'un ensemble important de surfaces du type prairie à Molinie 6410 et surtout du type prairie maigre de fauche 6510 qui compte parmi les plus beaux du pays (Fig. 2-1). En ce qui concerne les forêts du *Stellario-Carpinetum*, la zone LU0001027 fait partie d'un ensemble important situé à la limite sud-ouest du pays. A cause du projet routier "contournement de Bascharage" et notamment en vue d'inclure les mesures de compensation nécessaires, les limites de la zone LU0001027 seront adaptées. Les figures à la page suivante montrent ainsi les limites futures de la zone protégée LU0001027 et les changements apportés aux limites.



Fig. 2-1: Ensemble de prairies maigres de fauche dans la partie nord de la zone protégée

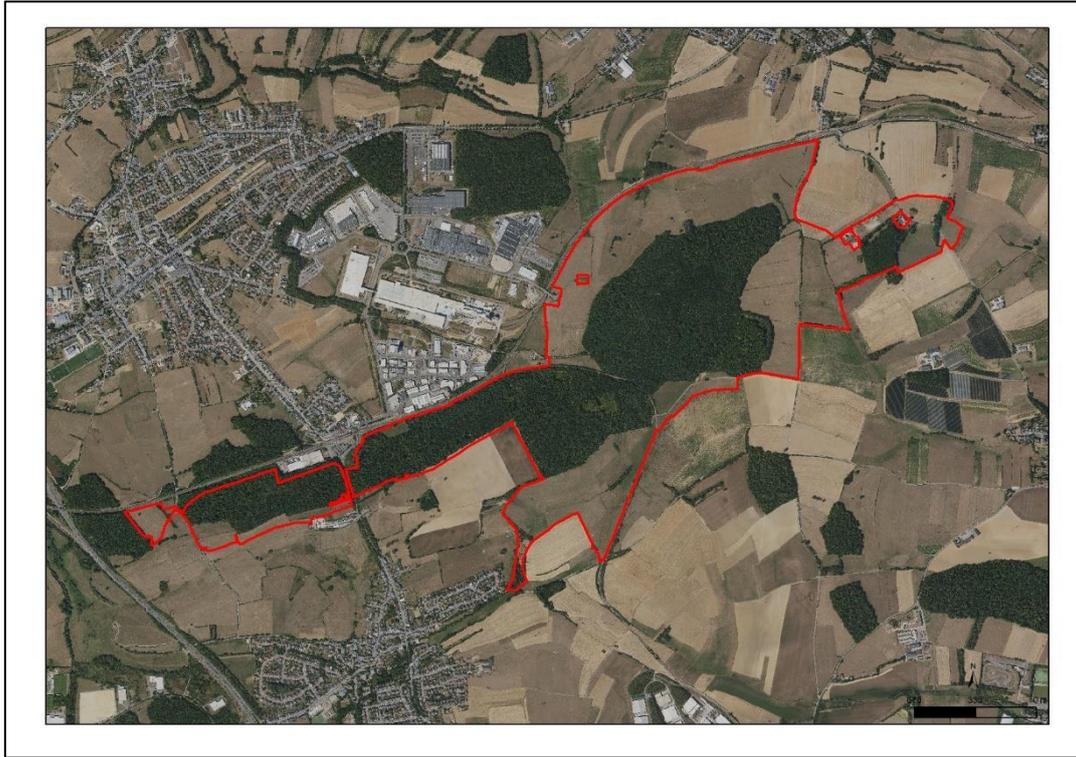


Fig. 2-2: Limites de la zone LU0001027 dans le sud-ouest du pays

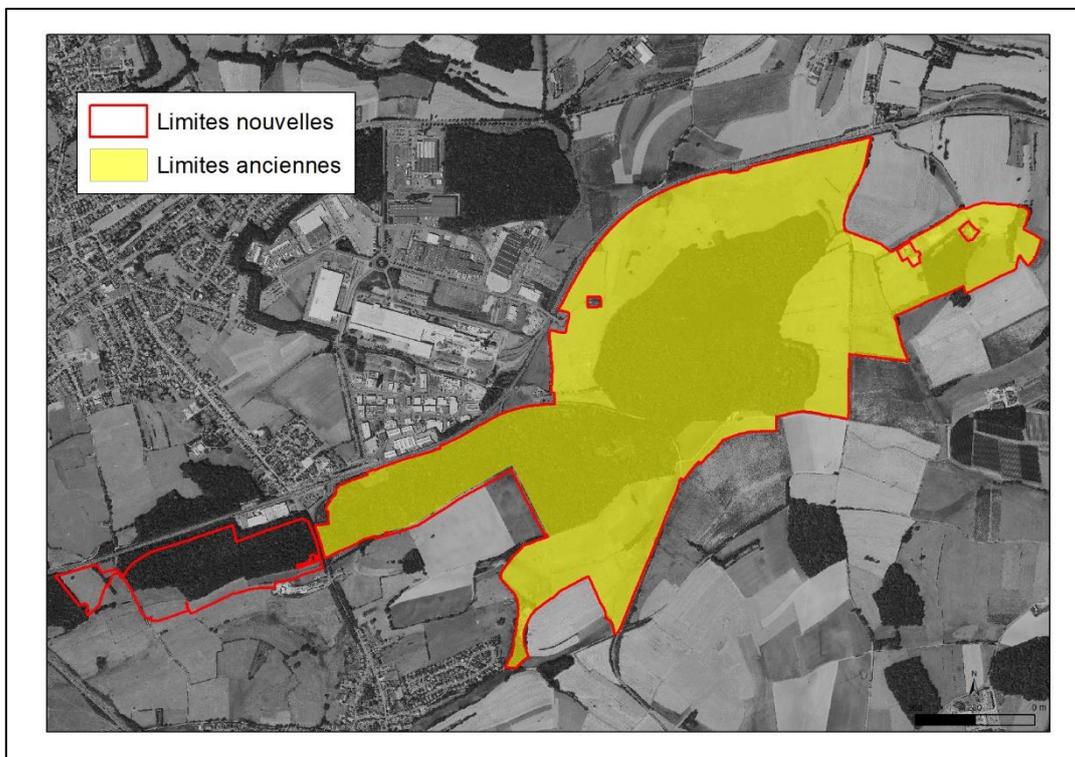


Fig. 2-3: Limites de la zone LU0001027: situations ancienne et future



2.2. Objectifs de conservation

2.2.1. Habitats de l'annexe I

2.2.1.1 Habitats présents actuellement

Selon le formulaire standard de données initial, sept types d'habitats de l'annexe I de la directive ont été retenus en tant qu'objectifs de conservation de la zone. Cependant, la présence de hêtraies du Melico-Fagetum (syn. Asperulo-Fagetum) dans la zone n'a pas été confirmée lors des inventaires détaillés dans le cadre de l'élaboration du cadastre des biotopes protégés en forêt. Ceci vaut également pour les lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150) qui est indiqué dans le [formulaire standard de données](#) mais qui n'a pas été inventorié lors de travaux pour le cadastre des biotopes en milieu ouvert. Cet habitat doit cependant être considéré comme présent ou du moins potentiel dans la zone d'étude, vu la présence de nombreuses mares à aspect naturel et protégées au niveau national (BK08).

Actuellement, cinq habitats de la directive font ainsi partie de la zone LU0001027 et sont à considérer comme objectifs de conservation du site Natura 2000 (voir fig. 2-4 et tab. 2-1). L'habitat 3150 doit être considéré comme objectif de développement à court terme.

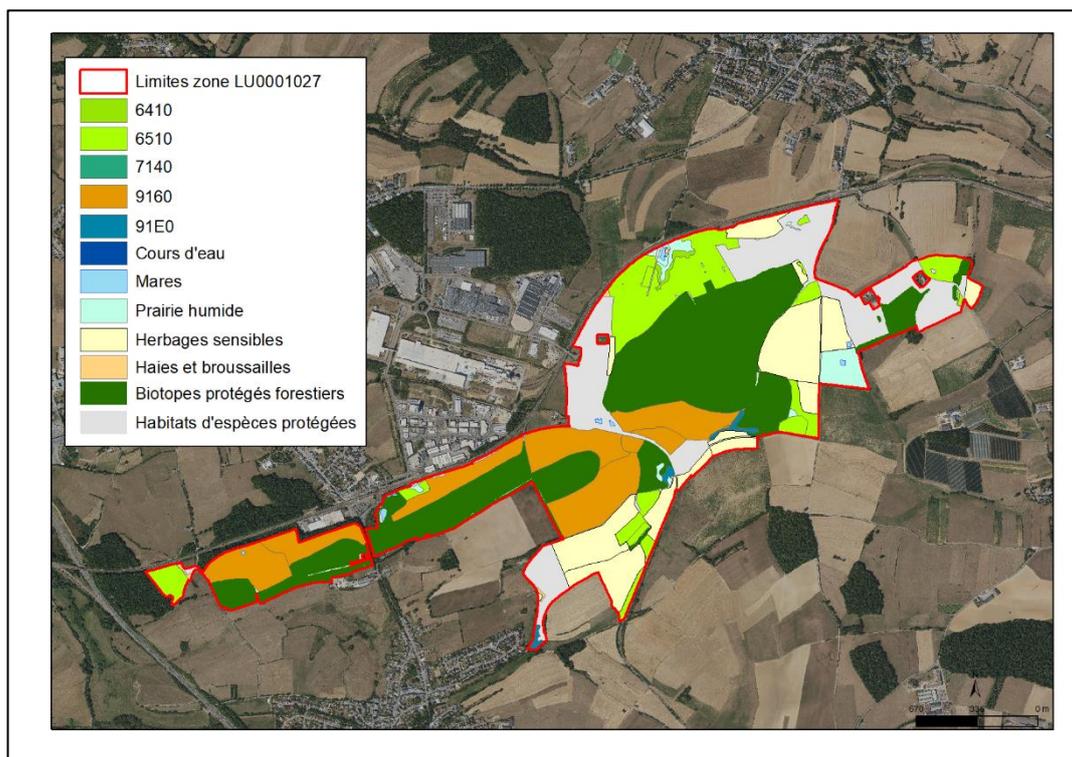


Fig. 2-4 : Surfaces à haute valeur écologique à l'intérieur de la zone LU0001027



Tab. 2-1 : Habitats de l'annexe I de la directive 92/43/CEE présents au sein de la zone Habitat LU0001027

| Habitats figurant dans l'annexe I de la directive Habitat | | Surface (ha) |
|---|--|--------------|
| Nr. | Type d'habitat | |
| Habitats prioritaires | | |
| 91E0 | Forêts alluviales résiduelles (<i>Alnion glutinoso-incanae</i>) | 1,80 |
| Autres habitats | | |
| 3150 | Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (habitat potentiel) | 0,63 |
| 6410 | Prairies à molinies sur calcaire et argile (<i>Molinion-caeruleae</i>) | 0,93 |
| 6510 | Prairies maigres de fauche (<i>Arrhenatherion</i>) | 33,41 |
| 7140 | Tourbières de transition et tremblantes | 0,01 |
| 9160 | Chênaies du <i>Stellario-Carpinetum</i> | 53,21 |

Les habitats de l'annexe I couvrent quelque 90 ha du site soit 30% de la zone "Habitats". Après réalisation des mesures de compensation pour le contournement de Bascharage, cette part augmentera à 31% alors que quelque 114 ha supplémentaires seront occupés par des biotopes protégés au niveau national portant ainsi la part de la zone LU0001027 couverte par des biotopes protégés au niveau communautaire et/ou national et donc par des surfaces à haute valeur écologique à 67%. Les restant des surfaces sont occupés par des herbages sensibles respectivement à considérer comme habitats d'espèce pour des espèces protégées des directives européennes.

Prairies à molinie (6410)

Les prairies à molinie sont des formations végétales herbacées se développant sur des sols pauvres en éléments nutritifs (oligotrophes), à nappe phréatique fluctuante. Détémpé en hiver, le sol peut se dessécher et se crevasser en été. Il peut être minéral (argileux) ou organique (tourbeux). Ces prairies non fertilisées produisaient autrefois un foin médiocre ou de la litière selon les régions. Elles sont liées à un fauchage extensif annuel voire biannuel en automne.

Au Luxembourg il ne reste que peu de surfaces correspondant à ce type d'habitat et son état de conservation est à considérer comme mauvais (U2).

Comme espèces typiques et remarquables de la prairie à Molinie située dans la zone LU0001027 on peut indiquer *Scorzonera humilis*, *Oenanthe peucedanifolia*, *Succisa pratensis* et *Dactylorhiza majalis*. La population de la scorsonère constitue une des populations majeures du pays avec environ 1.500 individus (EFOR-ERSA 2020).

Prairies maigres de fauche (6510)

Les prairies maigres de fauche sont des formations végétales herbacées installées sur des sols relativement fertiles et bien drainés (mésophiles). Il s'agit d'associations prairiales exigeantes en nutriments qui comptent parmi les plus riches en espèces. Leurs conditions d'exploitation habituelles consistent en une fauche bisannuelle et une fertilisation modérée à base d'engrais organiques provenant de la ferme. Ce type de biotope est en train de diminuer en surface et en qualité au Luxembourg notamment à cause d'une intensification au niveau de la fertilisation et du nombre de coupes (ensilage au lieu de production de foin).



Les grandes surfaces de prairies maigres de fauche de l'Arrhenatherion présentent l'intérêt principal de la zone LU0001027. Même si ce type de biotope peut être retrouvé à travers tout le pays, des surfaces importantes d'un seul tenant et non fragmentées sont rares. Les prairies maigres concernées sont en plus bien développées, riches en espèces et présentent une structuration en trois niveaux, aspects qui ne peuvent être retrouvés que parmi les prairies maigres de fauche typiques et en très bon état de conservation. De ce fait, pratiquement la surface entière a été classée en catégorie A dans le cadre du cadastre des biotopes (EFOR-ERSA 2020).

Dans le cadre des mesures de compensation pour le contournement de Bascharage, une nouvelle surface de prairies maigres de fauche de quelque 2,9 ha sera créée à la limite Ouest de la zone Natura 2000.

Tourbières de transition et tremblantes (7140)

La tourbière tremblante et de transition, de faible taille (env. 130 m²) est mal développée et ne renferme que deux espèces typiques à savoir *Carex vesicaria* et *Eriophorum angustifolium*. Pour cette dernière, il s'agit de la dernière population au Gutland. En principe, ce type de biotope est caractérisé par des espèces à petite taille et apparaissant dans les endroits d'atterrissement des étangs. Dans le cas d'une meilleure alimentation du sol en nutriments, *Eriophorum angustifolium* devient dominant (EFOR-ERSA 2020).

Chênaies du *Stellario-Carpinetum* (9160)

Il s'agit de forêts subatlantiques et médio-européennes à *Quercus robur* et *Quercus petraea*, sur des sols méso-eusotrophes plus ou moins humides, dans des régions sous influence atlantique modérée. Ce grand ensemble de types d'habitats est caractérisé par la dominance, dans la strate arborescente, du chêne pédonculé (*Quercus robur*), accompagné d'essences secondaires diverses selon les conditions stationnelles. La surface de ce type d'habitat est – pour l'instant - stable au Luxembourg alors que son état de conservation est estimé comme étant défavorable, notamment à cause des répercussions du changement climatique et de la pression exercée par le gibier. Toutes les vieilles chênaies se caractérisent par un grand nombre d'arbres-biotopes (courts, trapus, bas branchus et de fort diamètre) ainsi que par une quantité importante de bois mort au sol. Elles constituent un habitat privilégié par de nombreuses espèces de chauves-souris arboricoles dont en particulier le murin de Bechstein (EFOR-ERSA 2020).

Notamment dans la forêt *Bobësch*, les chênaies concernées sont caractérisées par un indice de biodiversité élevé, par leur richesse en espèces autochtones, par une structure verticale diversifiée ainsi que par la présence de très gros bois et de mares.



Fig. 2-5 & 2-6 : Forêts du type *Stellario-Carpinetum* du site LU0001027



Les données récentes du cadastre des biotopes en forêt montrent que 53,21 ha soit 17,5% du site total respectivement 35% des forêts de la zone sont couverts par ce type d'habitats. Ceci représente quelque 2,51% des chênaies du *Stellario-Carpinetum* au niveau national.

Forêts alluviales résiduelles (91E0)

Il s'agit de forêts à base de saules, peupliers, aulnes, frêne occupant la partie inondable du lit des cours d'eau (lit majeur), sur alluvions récents, soumises à des crues régulières. S'y rattachent les forêts inondées périodiquement ou épisodiquement par la remontée d'une nappe d'eau souterraine, les peuplements installés au niveau des sources, de suintements, Ce type d'habitat prioritaire est rare au Luxembourg. Même si la superficie des forêts alluviales est à la hausse à cause de mesures de gestion et de restauration adaptées dans les forêts domaniales bordant des cours d'eau, la situation actuelle de cet habitat au Luxembourg est défavorable.

La partie de forêt alluviale ripicole stationne dans un mini vallon d'un petit ruisseau à écoulement temporaire en bande sud du *Jongebësch*. Vu la faible largeur de cette station, les caractéristiques « alluviales » ne sont que localement assez marquées pour assurer une véritable typicité de l'habitat, avec présence d'horizons hydromorphes et îlots d'aulnes et de frênes (EFOR-ERSA 2020). 1,80 ha de forêts alluviales ont été inventoriés à l'intérieur de la zone LU0001027. Ceci correspond à 0,5% de la surface nationale de ce type d'habitat. Dans le cadre du cadastre des biotopes en forêt, les forêts alluviales du site ont été évaluées comme ayant une qualité globale B.

2.2.1.2 Habitats potentiels et habitats d'espèces

Alors que la présence de l'habitat **3150** « lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition » est quasi certaine dans la zone protégée, elle n'a pas été confirmée dans le cadre des inventaires pour le cadastre des biotopes. Néanmoins, cet habitat est à considérer comme ayant un potentiel de développement important dans la zone. En effet, neuf plans d'eaux sont situés dans la zone d'étude qui peuvent se développer en des habitats 3150. Alors que pour une partie des étangs ceci nécessitera la mise en œuvre de mesures de gestion, pour d'autres – assez récents – il faut attendre le développement spontané d'une végétation caractéristique permettant de les classer comme 3150. Actuellement, ces mares servent déjà comme habitat d'espèce au Triton crêté notamment (ainsi que d'autres amphibiens).

Une partie des prairies du site sont à considérer comme habitat **6510** potentiel, ou bien à la suite d'une extensification, ou bien à la suite de la mise en œuvre de mesures de restauration. Ceci concerne p.ex. les pâtures et prairies mésophiles à l'est du site au lieu-dit *Wald* qui sont situées en majeure partie sur le même type de sol que les prairies maigres de fauche actuelles, ce qui - par similitude de l'aspect stationnel – permet un développement vers le type d'habitat 6510, à condition de mettre en œuvre une exploitation adaptée sur ces surfaces (EFOR-ERSA 2020). Il y a lieu de remarquer que les prairies mésophiles ne correspondant pas à des habitats d'intérêt communautaire représentent néanmoins des habitats pour certaines espèces figurant sur l'annexe II (voir ci-dessous).

Dans le cadre d'une mesure de compensation pour le défrichement d'une forêt de type **9160** en dehors de la zone LU0001027 et dans le cadre des compensations pour le contournement de Bascharge, une surface supplémentaire de quelque 7,8 ha a été respectivement sera plantée à l'intérieur du site qui - à long terme – est prévue de se développer en habitat 9160.

A cause des conditions abiotiques nécessaires au développement de ce type d'habitat, notamment la présence de sols humides à légèrement détrempés avec un niveau de niveau de la nappe phréatique élevé et suite aux effets du changement climatique, la création de nouvelles surfaces de *Stellario-Carpinetum* sera un grand défi. Le développement de forêts présentant les caractéristiques typiques



de l'habitat 9160 ne peut ainsi pas être garantie. Cependant, ces forêts se développeront en partie vers des forêts feuillues diverses voire des futaies mélangées de chêne, correspondant également à des habitats pour certaines espèces figurant sur l'annexe II (voir ci-dessous)

Ce fait rend la protection des forêts existantes d'autant plus importante et souligne donc aussi l'importance de la zone protégée LU0001027.

2.2.2. Espèces de l'annexe II

Le site abrite cinq espèces animales de l'annexe II de la directive, dont trois espèces de chiroptères (voir fig. 2-7 et 2-8 et tab. 2-2). Le papillon *Euphydryas aurinia* est à considérer comme espèce potentielle dans la zone.

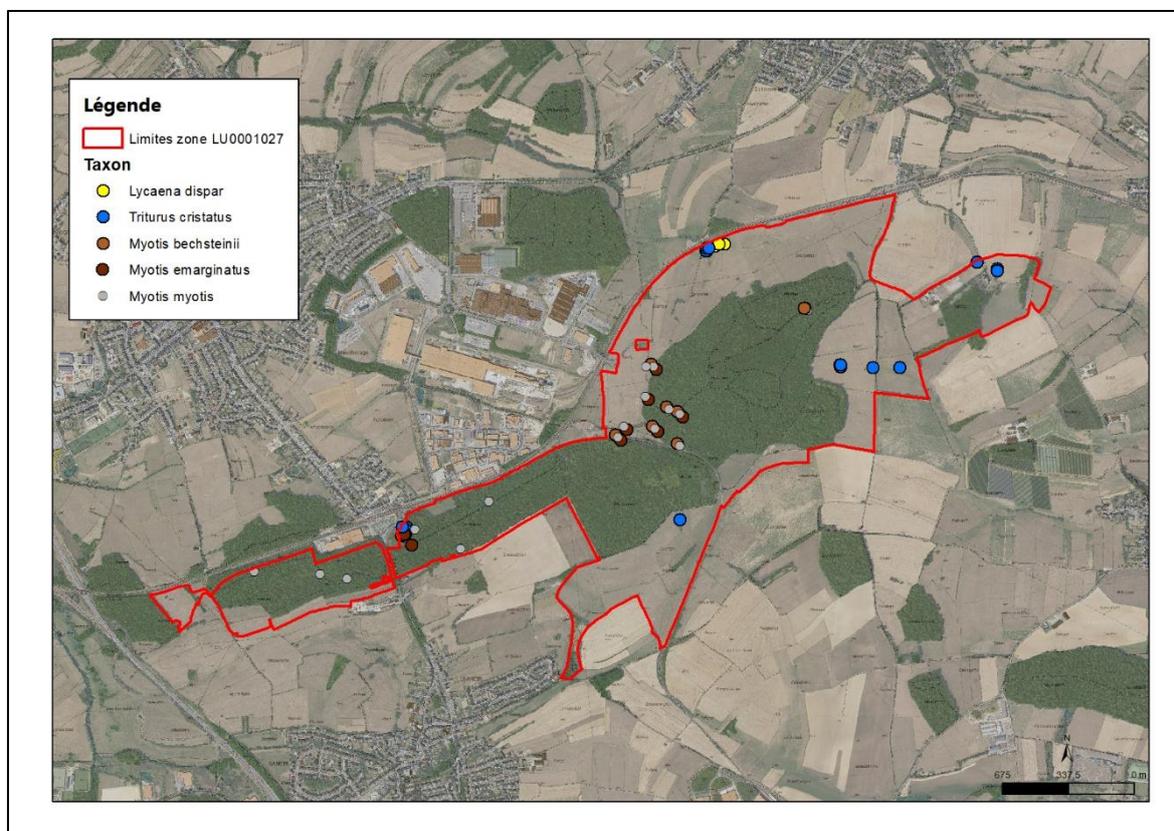


Fig. 2-7 : Observations documentées d'espèces de l'annexe II à l'intérieur de la zone LU0001027

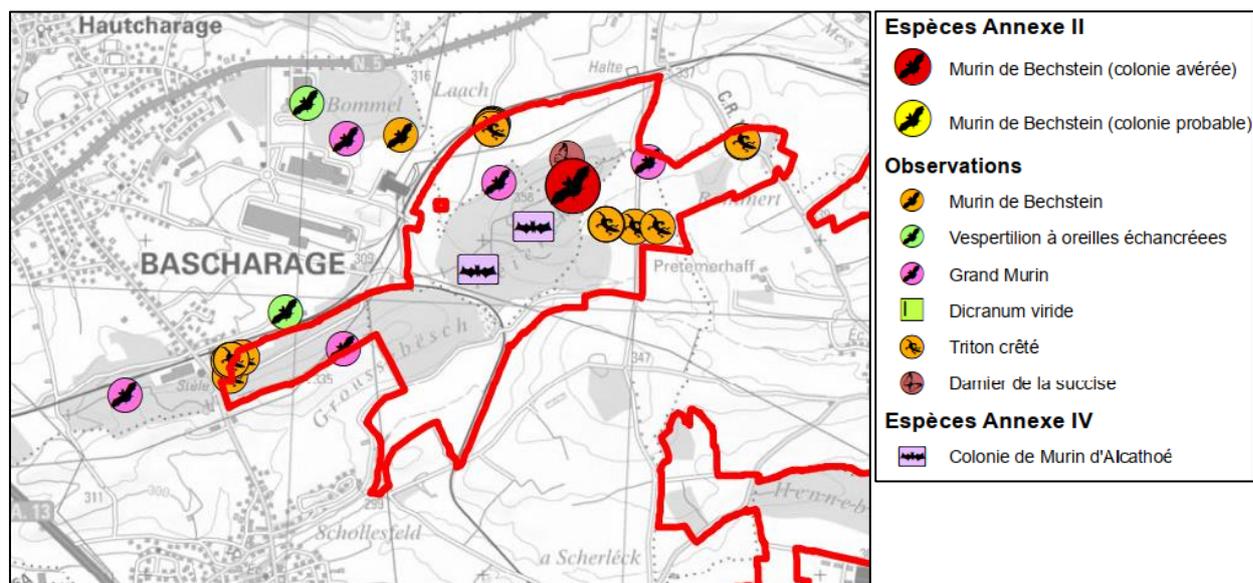


Fig. 2-8 : Extrait de la carte 4A Espèces Habitats Annexe II & IV du plan de gestion 2017 – 2027 (ANF s.d.)

En ce qui concerne les espèces, on ne dispose pas d'inventaires systématiques au niveau régional ou national. Une évaluation de l'importance du site pour le réseau Natura 2000 est ainsi plus difficile que pour les habitats. Ceci vaut surtout pour les chauves-souris pour lesquelles la concentration apparente dans la zone d'étude et ses environs immédiats est surtout liée aux études récentes en relation avec des projets d'infrastructures prévus sur ces surfaces respectives. En se basant sur les données existantes on peut cependant constater l'importance du réseau Natura 2000 – dont la zone LU0001027 - pour le triton crêté et la présence importante du cuivré des marais dans la région sud-ouest du pays (voir carte en annexe).

Tab. 2-2 : Espèces de l'annexe II de la directive Habitat présentes au sein de la zone Habitat LU0001027

| Espèces de l'annexe II de la directive Habitat | | |
|--|---------------------------|-----------------------------|
| Papillons/Lepidoptera | | |
| <i>Euphydryas aurinia</i> | Skabiosen-Schreckenfaller | Damier de la succise |
| <i>Lycaena dispar</i> | Großer Feuerfaller | Cuivré des marais |
| Amphibiens/Amphibia | | |
| <i>Triturus cristatus cristatus</i> | Kamm-Molch | Triton crêté |
| Mammifères/Mammalia | | |
| <i>Myotis bechsteinii</i> | Bechsteinfledermaus | Murin de Bechstein |
| <i>Myotis emarginatus</i> | Wimperfledermaus | Murin à oreilles échancrées |
| <i>Myotis myotis</i> | Großes Mausohr | Grand murin |

Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)

Le damier de la succise colonise des prairies de fauche et des pâturages sur des sols pauvres en nutriments. Du point de vue de l'humidité du sol, l'espèce occupe aussi bien des prés humides, des prairies mésophiles ou encore des pelouses xérothermiques sur substrat calcaire ou riche en calcaire. Les plantes nourricières des chenilles sont *Succisa pratensis* dans les biotopes humides et *Scabiosa columbaria* dans les biotopes mésophiles et xérothermiques. Selon les observations documentées



dans la banque de données du Musée national d'histoire naturelle (MNHNL 2000-), la dernière observation de cette espèce dans la zone LU0001027 date de 2000. Le plan de gestion de la zone pour la période 2017 – 2027 indique la présence de l'espèce en limite nord de la forêt *Héierchen* (voir fig. 2-5, ANF s.d.).

Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

Le cuivré des marais colonise les prairies et les friches humides, les bords des eaux et en général les endroits humides où poussent les plantes nourricières des chenilles, à savoir des espèces du genre *Rumex* pauvres en oxalate. Les adultes préfèrent des fleurs de couleur jaune ou violet en forme d'entonnoir ou réunies en capitules. Au Luxembourg, *Lythrum salicaria* est la plante la plus utilisée par les adultes.

Lycaena dispar développe deux générations par an : les adultes de la première génération volent au mois de juin et ceux de la deuxième génération au mois d'août. En général la deuxième génération est nettement mieux représentée que la première ce qui s'explique par les pertes dues à l'hibernation.

Les observations de l'espèce dans la zone LU0001027 sont rares et se limitent aux prairies extensives au nord du site près de la mare *Bitschenheck* (MNHNL 2000-). Avec le développement de prairies extensives supplémentaires (voir 2.2.1.2.) et de bandes herbacées extensives le long des cours d'eau et des fossés de la zone d'étude, l'intérêt de la zone pour *Lycaena dispar* pourrait être augmenté de manière importante.

Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Plusieurs mares situées au sein ou à proximité de la zone « Habitats » sont colonisées par le triton crêté (voir carte en annexe). Ces biotopes protégés au niveau national peuvent en plus être considérés comme habitat 3150 potentiel. A noter que le triton crêté nécessite également des habitats terrestres en proximité des mares de reproduction, telles que les forêts feuillues et herbages extensifs et humides.

Etant donné la distance importante entre une partie de ces mares, un échange régulier entre les populations concernées est peu probable, les distances moyennes parcourues par l'espèce étant de quelques dizaines à quelques centaines de mètres. Toutefois, un échange occasionnel ne peut pas être totalement exclu. Selon la station biologique SICONA-Ouest, un couloir d'échange potentiel, probablement au lieu-dit *Laach*, concerne non seulement un échange Est-Ouest, mais aussi Nord-Sud, en permettant de relier les populations situées au Sud de la route nationale N.5, avec l'ensemble de la vallée de la Mess, avec les populations situées au Nord de la N.5, avec les vallées de l'Eisch et de la Mamer (SICONA-WESTEN 2005).



Fig. 2-9 : Un des étangs dans la partie Est du site servant comme habitat au triton crêté

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

Le murin de Bechstein est une espèce de chauve-souris arboricole, qui vit dans les forêts de feuillus et les forêts mixtes humides. Les gîtes d'hibernation se trouvent généralement dans des trous d'arbres. Il chasse occasionnellement dans les parcs, les vergers, les pâturages bocagers. Il est essentiellement présent en gîte arboricole et son domaine de chasse est en général proche de celui-ci, pas à plus de 5 km (ARTHUR & LEMAIRE 2009). Au Luxembourg, il est considéré comme très rare (HARBUSCH ET AL. 2002). La présence de cette espèce très discrète a pu être authentifiée dans la zone LU0001027 dans les forêts *Zämerbësch/Groussebësch* et *Héierchen* (MNHNL 2000-) ainsi que dans la forêt *Bommel* au nord du site. Les deux massifs sont à considérer comme site de reproduction et aire de repos d'une colonie du murin de Bechstein (EFOR-ERSA 2016, ANF s.d.).

Grand murin (*Myotis myotis*)

Le grand murin fréquente les forêts et les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois. Il se nourrit souvent de carabidés capturés au ras du sol. Les colonies de reproduction se situent dans de grands combles chauds. Au Luxembourg, la colonie de reproduction la plus proche est située à plusieurs kilomètres au nord de la zone LU0001027 (HARBUSCH ET AL. 2002). On peut considérer la zone d'étude comme site de repos et potentiellement comme habitat de chasse essentiel. Le grand murin est considéré comme très menacé au Luxembourg. L'espèce a été détectée dans les forêts de la zone Natura 2000 ainsi que dans le paysage ouvert au niveau du lieu-dit *Mudderwiss* (MNHNL 2000-).

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

En ce qui concerne ses gîtes d'été, *Myotis emarginatus* est assez flexible, mais ses habitats de reproduction (nurseries) se situent généralement dans des combles. Pour chasser, l'espèce recherche



les milieux forestiers ou boisés, les grands arbres isolés, parcs, jardins, vergers, etc. Les réaménagements des combles, les dérangements et la destruction de structures linéaires menant des gîtes d'été aux zones de chasses sont les plus fortes menaces de l'espèce qui est aussi sensible aux collisions avec des automobiles (ARTHUR & LEMAIRE 2009, HARBUSCH ET AL. 2002). L'espèce a été détectée dans les forêts *Héierchen* et *Zämerbësch* ainsi que dans le paysage ouvert au niveau du lieu-dit *Mudderwiss* (MNHNL 2000-).

2.3. Importance dans le cadre du réseau Natura 2000

Les grandes surfaces de prairies maigres de fauche de l'Arrhenatherion 6510 présentent un des intérêts principaux de la zone LU0001027. Alors que cet habitat est assez bien représenté dans le sud-ouest du pays, un ensemble aussi important que celui de la zone concernée est rare comme on peut le voir sur la carte de l'annexe 1. La carte montre également l'importance particulière du site LU0001027 pour les prairies maigres de fauche dans le cadre du réseau Natura 2000.

En ce qui concerne l'habitat du *Stellario-Carpinetum* 9160, les forêts de la zone LU0001027 font partie d'un ensemble important situé à la limite sud-ouest du pays dont une grande fraction se situe en dehors des zones spéciales de conservation. Ensemble avec le site LU0001075 "Massif forestier du Aesing", la zone "Sanem-Groussebësch/Schouweiler-Bitschenheck" a ainsi une importance particulière pour protéger ce type d'habitat forestier à l'intérieur du réseau Natura 2000. Comme mentionné au chapitre 2.2.1.2, les conséquences du changement climatique augmentent l'importance des zones protégées si l'on veut préserver ce type d'habitat à long terme.

Les autres types d'habitats de la zone sont peu représentés dans la zone LU0001027 et de ce fait moins important dans le contexte du réseau Natura 2000 alors que leur importance pour la biodiversité et la protection de la nature dans un contexte plus général est indéniable, voire pour la conservation pour certaines espèces figurant à l'annexe II.

En ce qui concerne les espèces de l'annexe II, la carte de l'annexe 3 permet de voir l'intérêt particulier de la zone pour le Grand Murin, le Triton crêté et, ensemble avec la forêt *Bommel*, le Murin de Bechstein. L'analyse concernant les espèces est rendue difficile par le fait que les données disponibles sont pour la plupart non systématiques respectivement limitées à différentes parties de la zone protégée. Ainsi on peut estimer que le Cuivré des marais est plus répandu dans la zone que le laisse estimer les observations documentées.



2.4. Autres valeurs naturelles en relation avec les directives européennes

2.4.1. Espèces d'oiseaux

Onze espèces reprises à l'annexe I de la directive 79/409/CEE « Oiseaux »² ont été observées dans la zone LU0001027 depuis 2010 (voir tab. 2-3). ». L'ensemble important de prairies extensives au nord de la zone est à considérer comme habitat de reproduction et/ou de chasse potentiel pour d'autres espèces de l'annexe I telles que le râle des genêts (*Crex crex*). La plupart des espèces cibles de la zone de protection spéciale LU0002017 sont observées plus ou moins régulièrement dans la zone « Habitats

Tab. 2-3 : Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux observées au sein de la zone Habitat

| Espèce | | Observations documentées |
|---------------------------|-----------------------|--|
| Nom scientifique | Nom commun | Années |
| <i>Ciconia ciconia</i> | Cigogne blanche | 2014, 2017, 2021, 2023 |
| <i>Ciconia nigra</i> | Cigogne noire | 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 |
| <i>Circus cyaneus</i> | Busard Saint-Martin | 2012, 2017 |
| <i>Circus pygargus</i> | Busard cendré | 2011 |
| <i>Dendrocopus medius</i> | Pic mar | 2016, 2018 |
| <i>Dryocopus martius</i> | Pic noir | 2014, 2018, 2020, 2023 |
| <i>Falco peregrinus</i> | Faucon pèlerin | 2017, 2023 |
| <i>Lanius collurio</i> | Pie-grièche écorcheur | 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 |
| <i>Milvus migrans</i> | Milan noir | 2011, 2012, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 |
| <i>Milvus milvus</i> | Milan royal | 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 |
| <i>Pernis apivorus</i> | Bondrée apivore | 2016, 2018 |

Une trentaine d'espèces supplémentaires de la liste rouge des oiseaux nicheurs sont documentées dans la zone, aussi bien des espèces forestières que des espèces liées aux milieux ouverts, dont des espèces rares comme la caille des blés (*Coturnix coturnix*), le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), la pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) ou la chouette chevêche (*Athene noctua*).

² Version codifiée : Directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages



2.4.2. Espèces à protection stricte de l'annexe IV directive 92/43/CEE

20 espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats » ont été répertoriées dans la zone LU0001027 dont 15 espèces de chauves-souris ce qui correspond à 71% des espèces de chiroptères décrites pour le Luxembourg (voir tab. 2-4) ! Des colonies du Murin de Bechstein et du Murin d'Alcathoe sont documentées dans la forêt *Héierchen* (ANF s.d.). Bien que le chat sauvage n'ait pas été signalé dans la zone LU0001027, le site est considéré comme faisant partie d'un couloir important pour l'espèce. D'ailleurs, l'espèce a été documentée dans la région.

Toutes ces espèces profitent de la présence de biotopes protégés au niveau européen et/ou national qui leurs servent comme habitat de reproduction, de repos et/ou de chasse.

Tab. 2-4 : Espèces de l'annexe IV de la directive Habitat présentes au sein de la zone Habitat

| Espèces de l'annexe IV de la directive Habitat | |
|--|---|
| Papillons/Lepidoptera | |
| <i>Lycaena dispar</i> | Cuivré des marais |
| Amphibiens/Amphibia | |
| <i>Hyla arborea</i> | Rainette verte |
| <i>Triturus cristatus</i> | Triton crêté |
| Reptiles/Reptilia | |
| <i>Podarcis muralis</i> | Lézard des murailles |
| Mammifères/Mammalia | |
| Chiroptères | |
| <i>Eptesicus serotinus</i> | Sérotine commune |
| <i>Myotis alcathoe</i> | Murin d'Alcathoe |
| <i>Myotis bechsteinii</i> | Murin de Bechstein |
| <i>Myotis brandtii</i> | Murin de Brandt |
| <i>Myotis daubentonii</i> | Murin de Daubenton |
| <i>Myotis emarginatus</i> | Murin à oreilles échanquées |
| <i>Myotis myotis</i> | Grand murin |
| <i>Myotis mystacinus</i> | Murin à moustaches |
| <i>Myotis nattereri</i> | Murin de Natterer |
| <i>Nyctalus leisleri</i> | Noctule de Leisler |
| <i>Nyctalus noctula</i> | Noctule commune |
| <i>Pipistrellus nathusii</i> | Pipistrelle de Nathusius |
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Pipistrelle commune |
| <i>Plecotus auritus</i> | Oreillard roux |
| <i>Plecotus austriacus</i> | Oreillard gris |
| Autres | |
| <i>Muscardinus avellanarius</i> | Muscardin |
| <i>Felis silvestris</i> | Chat sauvage (Importance du site en tant que corridor écologique) |



2.4.3. Connectivité écologique

Dans le contexte du réseau Natura 2000 national, la zone LU0001027 est particulièrement importante comme relais entre les zones LU0001028 Differdange Est – Prenzebiërg / Anciennes mines et Carrières et 2008 Minière de la région de Differdange – Giele Botter, Tillebiërg, Rollesbiërg, Ronnebiërg, Metzërbërg et Galgebiërg situées à la frontière franco-luxembourgeoise et les zones « Habitats » 1025, 1026 et 1075 et « Oiseaux » LU0002017 situées plus au nord-est (voir annexe 4), tout en traversant la zone protégée d'intérêt national « Dreckwiss ».



3. Conclusions

Actuellement, cinq habitats de la directive sont présents au sein de la zone LU0001027 et sont à considérer comme objectifs de conservation du site Natura 2000. Les grandes surfaces de prairies maigres de fauche de l'Arrhenatherion 6510 et les forêts du *Stellario-Carpinetum* présentent les intérêts principaux de la zone. Alors que les prairies maigres de fauche sont assez bien représentées dans le sud-ouest du pays, un ensemble aussi important que celui de la zone concernée est rare et d'un intérêt écologique primordial. En ce qui concerne les forêts du *Stellario-Carpinetum*, la zone LU0001027 fait partie d'un ensemble important situé à la limite sud-ouest du pays. Ensemble avec le site LU0001075 "Massif forestier du Aesing", la zone "Sanem-Groussebësch/Schouweiler-Bitschenheck" a une importance particulière pour protéger ce type d'habitat forestier à l'intérieur du réseau Natura 2000.

L'habitat 3150 doit être considéré comme objectif de développement à court terme. Les mares présentes dans la zone sont déjà pour la plupart d'une qualité écologique particulière et servent notamment comme habitat au triton crêté et à la rainette verte.

Le site abrite cinq espèces animales de l'annexe II de la directive, dont trois espèces de chiroptères. La zone a un intérêt particulier pour le grand Murin, le triton crêté et, ensemble avec la forêt *Bommel*, le murin de Bechstein. De manière plus générale, avec 15 espèces de chauves-souris (71% des espèces décrites pour le Luxembourg) le site est d'une grande importance pour ce groupe d'espèces avec notamment des colonies avérées du murin de Bechstein et du murin d'Alcathoe. La présence d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux rares et menacées aussi bien dans le milieu ouvert que dans le milieu forestier soulignent également l'importance du site et de ses habitats pour la protection de la nature en générale et le réseau Natura 2000 en particulier.



4. Bibliographie

ANF (s.d.): Plan de gestion Natura 2000, Période 2017 – 2027, Version abrégée (1.0), LU0001025: Hautcharage / Dahlem - Asselborner et Boufferdanger Muer, LU0001026: Bertrange - Greivelsershaff / Bouferterhaff, LU0001027: Sanem - Groussebësch / Schouweiler – Bitschenheck, LU0001054: Fingig – Reifelswenkel, LU0001070: Grass – Moukebrill, LU0001075: Massif forestier du Aesing, LU0001077: Bois de Bettembourg, LU0002017: Région du Lias moyen, 41 pp.

ARTHUR, L. & LEMAIRE, M. (2009). Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). Muséum national d'Histoire Naturelle Paris. 544 pp.

EEA (2023) : Natura 2000 – Standard Data Form, Site LU0001027, <https://natura2000.eea.europa.eu/Natura2000/SDF.aspx?site=LU0001027> [Accédé le 2023-04-17].

EFOR-ERSA (2016) : Contournement de Bascharage, Evaluation des incidences du projet sur les objectifs des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux, étude non publiée pour le compte de l'Administration des ponts et chaussées, 93 pp.

EFOR-ERSA (2020) : Réserve naturelle Bitschenheck, ZPIN 63, Dossier de classement, étude non publiée pour le compte de l'Administration de la nature et des forêts, 63 pp.

HARBUSCH, C., ENGEL, E. & PIR, J.B. (2002) : Die Fledermäuse Luxemburgs. Ferrantia 33, Musée national d'histoire naturelle, Luxembourg, 156 pp.

MECDD (2023) : Le réseau des zones et espèces protégées, www.emwelt.lu [Accédé le 2023-05-01].

MNHNL, 2000-. Recorder-Lux, base de données sur le patrimoine naturel du grand-duché de Luxembourg. Musée national d'histoire naturelle, Luxembourg. URL: <https://mdata.mnhn.lu> [Accédé le 2024-01-03].

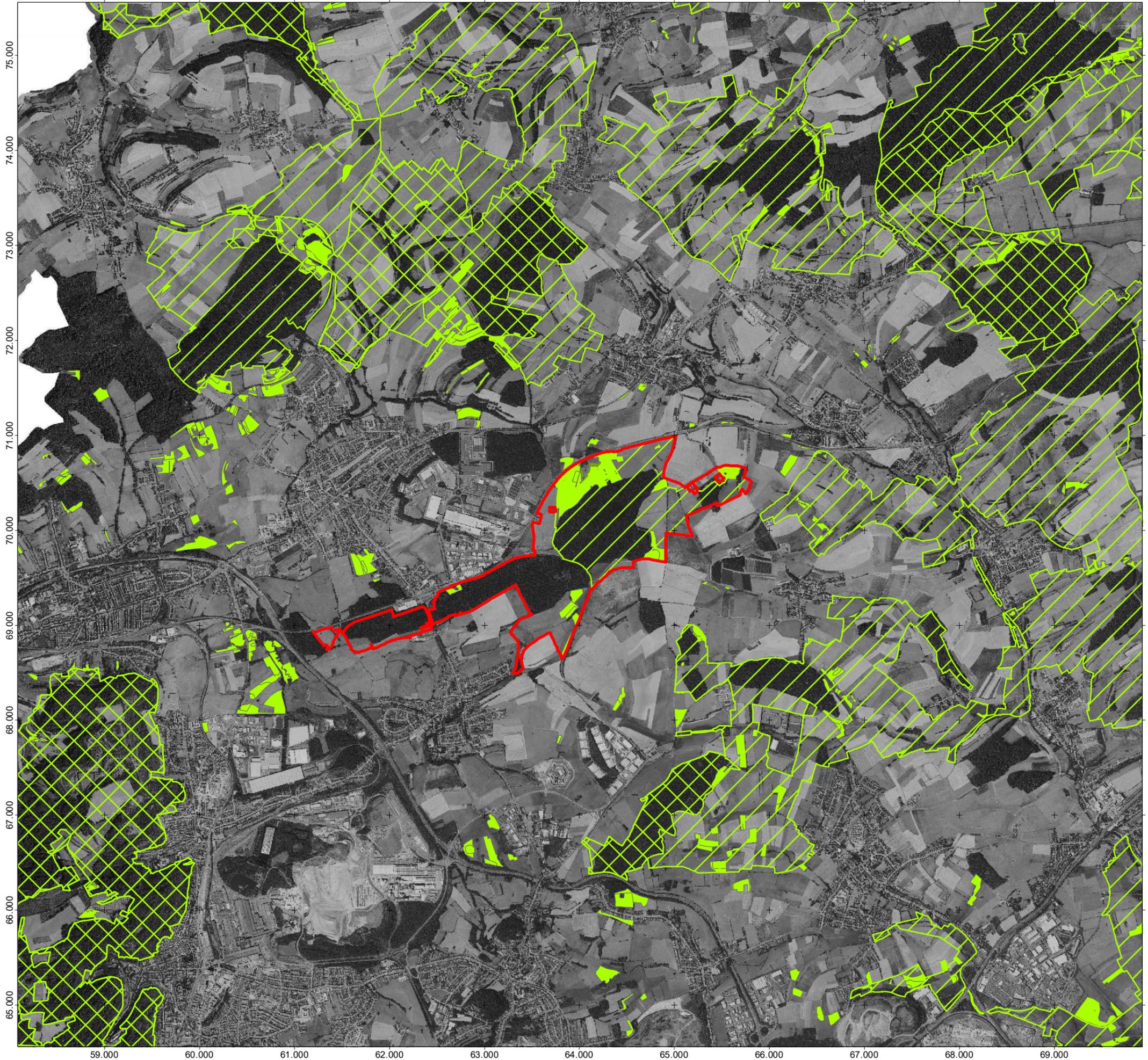
SICONA-WESTEN (2005): Zerschneidungswirkung von Autobahnen und Lösungsansätze zur Minderung der Barrierewirkung von Verkehrsachsen im Südwesten von Luxemburg. Etude réalisée pour le compte du Ministère de l'Environnement.





5. Annexes

- Annexe1 : Carte "Habitats du milieu ouvert"
- Annexe 2 : Carte "Habitats forestiers"
- Annexe 3 : Carte "Espèces de l'annexe II"
- Annexe 4: Carte "Réseau Natura 2000"



**ZONE "HABITATS" LU0001027
"SANEM – GROUSSEBESCH /
SCHOUWEILER – BITSCHENHECK"**

Annexe 1 :
Situation des habitats du milieu ouvert de la
zone LU0001027
par rapport au réseau Natura 2000
dans le sud-ouest du Luxembourg

Légende

-  Limites zone LU0001027
-  Zone spéciale de conservation (ZSC)
-  Zone de protection spéciale (ZPS)
-  6410
-  6510
-  7140

Fonds de plan:
Orthophoto: ©Administration du Cadastre et de la
Topographie (2022)
ZSC: © Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (2016).
ZPS: © Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (2016).

Grand-Duché de Luxembourg. Tous droits réservés.
Copie et reproduction interdites.

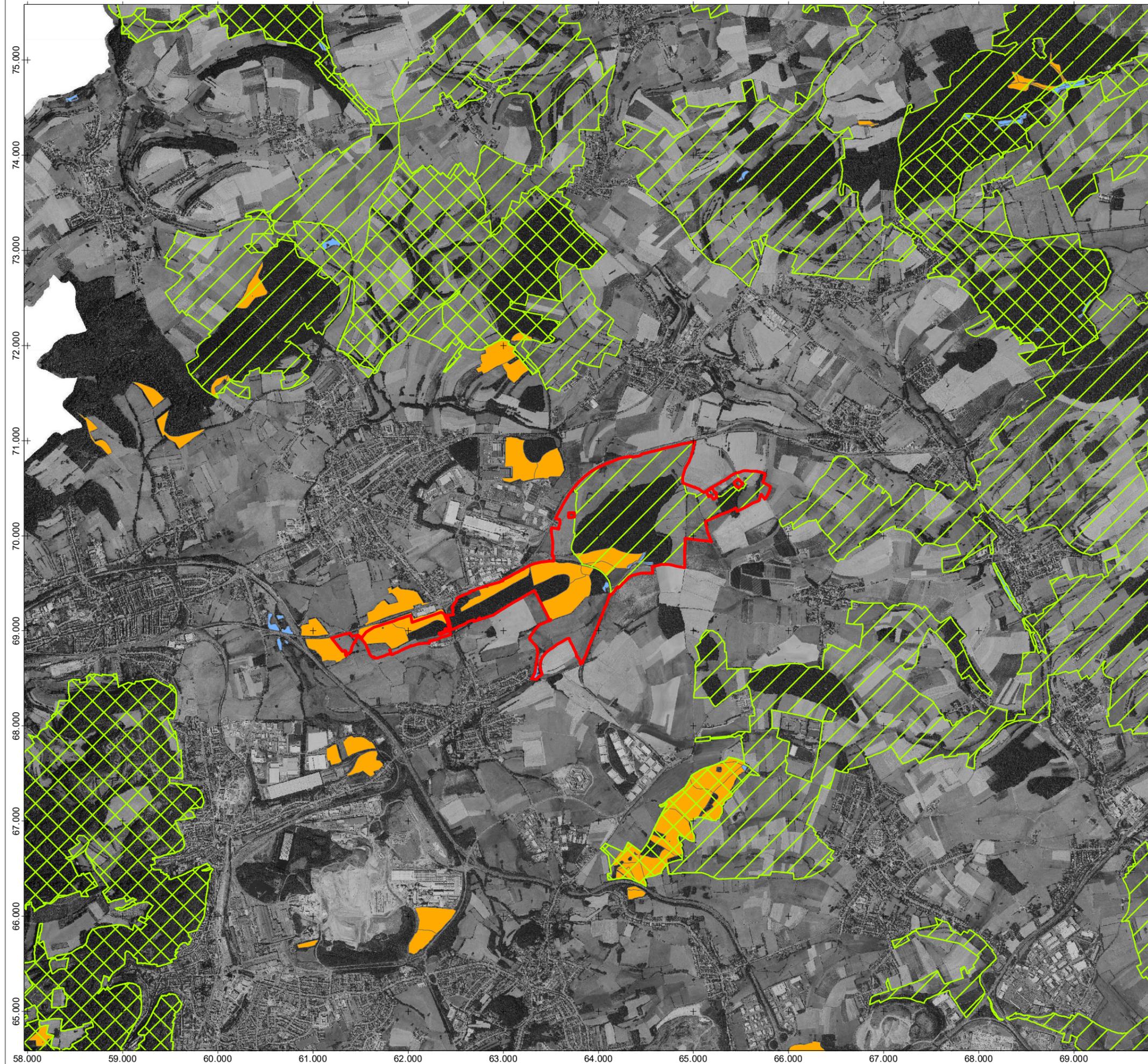


Echelle 1:40.000 (DIN A3)



2024





**ZONE "HABITATS" LU0001027
"SANEM – GROUSSEBESCH /
SCHOUWEILER – BITSCHENHECK"**

Annexe 2:
Situation des habitats forestiers de la
zone LU0001027
par rapport au réseau Natura 2000
dans le sud-ouest du Luxembourg

Légende

- Limites zone LU0001027
- Zone spéciale de conservation (ZSC)
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Habitats forestiers**
- 9160 Chênaies du Stellario-Carpinetum
- 91E0 Forêts alluviales résiduelles

Fonds de plan:
Orthophoto: ©Administration du Cadastre et de la
Topographie (2022)
ZSC: © Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (2016).
ZPS: © Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (2016).

Grand-Duché de Luxembourg. Tous droits réservés.
Copie et reproduction interdites.



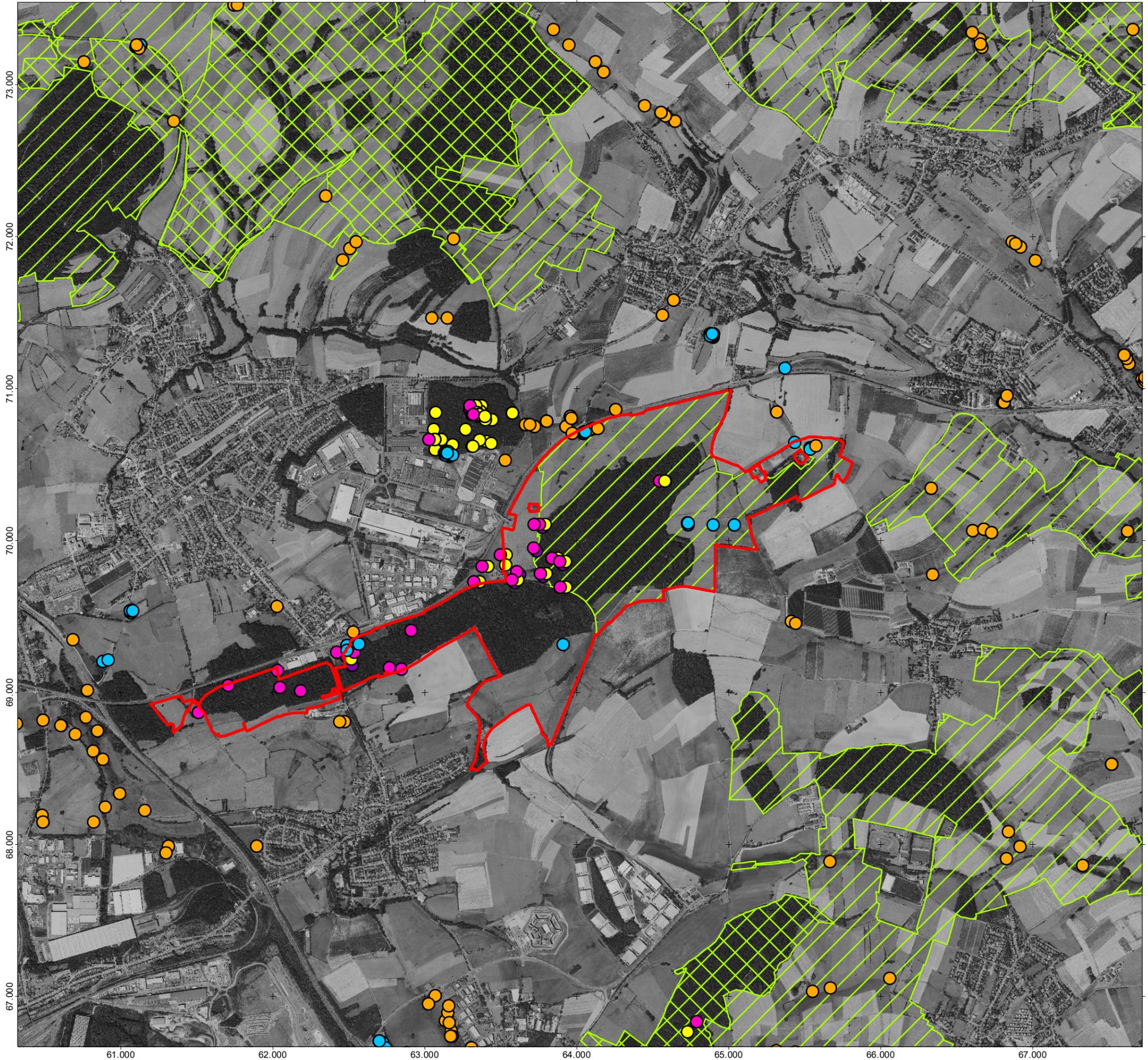
Echelle 1:40.000 (DIN A3)



2024



Cartographie: efor-ersa ingénieurs-conseils, L-2422 Luxembourg
Echelle valable pour le format DIN A3. Carte élaborée le 08.01.2024.



**ZONE "HABITATS" LU0001027
"SANEM – GROUSSEBESCH /
SCHOUWEILER – BITSCHENHECK"**

Annexe 3:
Espèces de l'annexe II: observations
dans la sud-ouest du Luxembourg

Légende

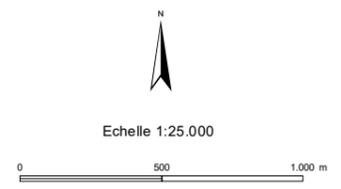
- Limites zone LU0001027
- Zone de protection spéciale (ZPS)

Observations documentées

- *Lycaena dispar*
- *Triturus cristatus*
- *Myotis bechsteinii*
- *Myotis myotis*
- *Myotis emarginatus*

Fonds de plan:
Orthophoto: ©Administration du Cadastre et de la
Topographie (2022)
ZSC: © Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (2016).
ZPS: © Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (2016).

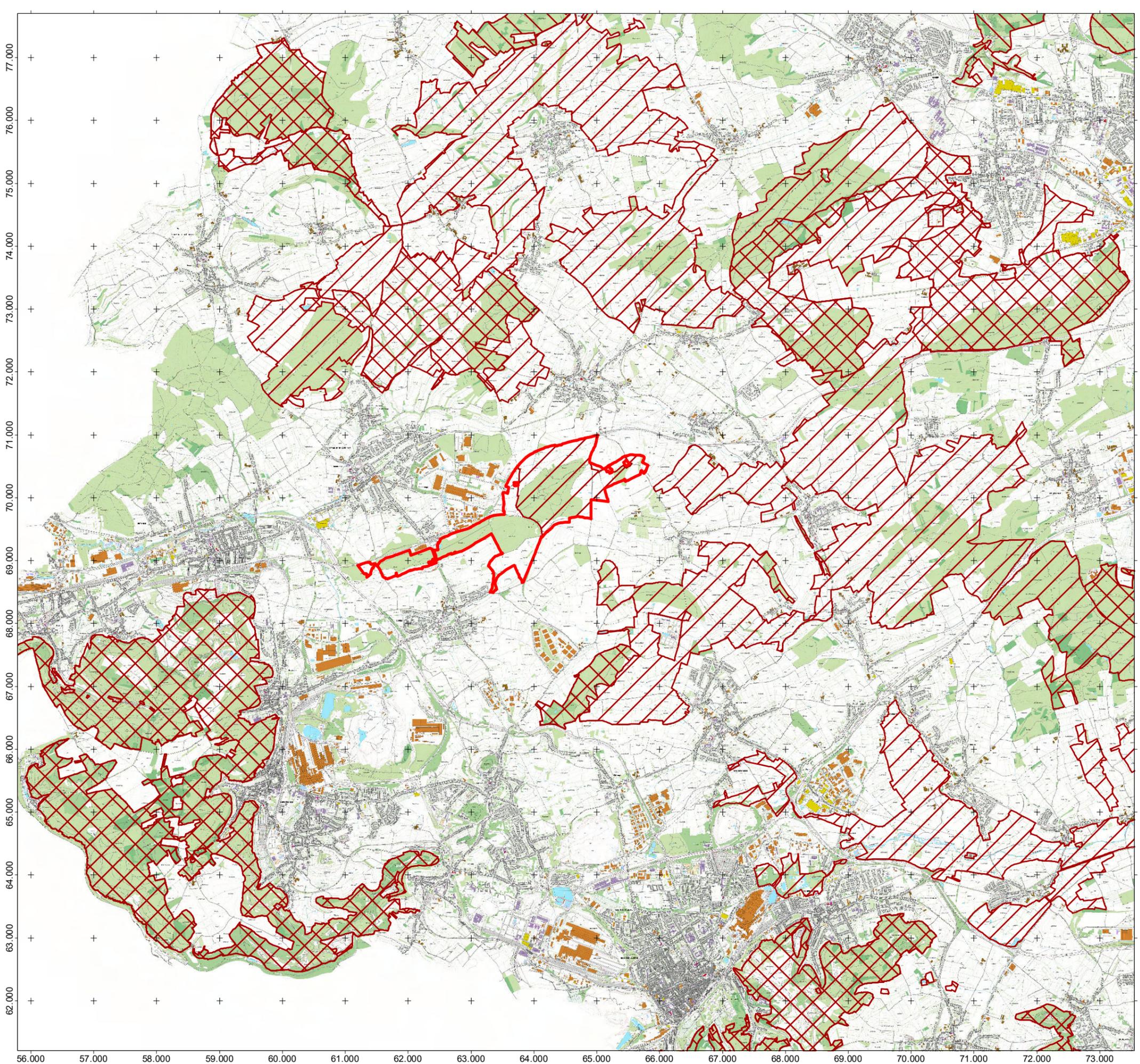
Grand-Duché de Luxembourg. Tous droits réservés.
Copie et reproduction interdites.



2024



Cartographie: efor-ersa ingénieurs-conseils, L-2422 Luxembourg
Echelle valable pour le format DIN A3. Carte élaborée le 08.01.2024.



**ZONE "HABITATS" LU0001027
"SANEM – GROUSSEBESCH /
SCHOUWEILER – BITSCHENHECK"**

Annexe 4:
Importance du site LU000127
comme élément du réseau Natura 2000

Légende

-  Limites zone LU0001027
- SITECODE**
-  Zone spéciale de conservation (ZSC)
-  Zone de protection spéciale (ZPS)

Fonds de plan:
Carte topographique 1:5.000: ©Administration du Cadastre et de la
Topographie (2013)
ZSC: © Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (2016).
ZPS: © Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (2016).

Grand-Duché de Luxembourg. Tous droits réservés.
Copie et reproduction interdites.



Echelle 1:60.000



2024



Cartographie: efor-ersa ingénieurs-conseils, L-2422 Luxembourg
Echelle valable pour le format DIN A3. Carte élaborée le 08.01.2024.